



Centre des Œuvres Universitaires et Scolaires de Poitiers

Règlement de consultation

**Marché à Procédure adaptée
N° 18BU002
du 10 Avril 2018**

(articles 27 et 28 du code des marchés publics)

**Marché relatif à la Fourniture de
Pommes**

Section I

Acheteur public

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Poitiers (CROUS)

Adresse pour l'obtention d'informations complémentaires, de documents et pour l'envoi de la candidature :

CROUS de Poitiers
Service des Affaires Budgétaires, Contrôle de gestion et des Marchés
15, Rue Guillaume VII Le Troubadour
BP 629
86022 Poitiers Cedex

☎ 05.49.60.88.29

☎ 05.49.41.06.58

@ marches@crous-poitiers.fr

Acheminement des offres

L'ensemble du dossier de candidature sera conditionné dans une enveloppe hermétiquement fermée. La face externe de l'enveloppe devra être conforme au modèle suivant :

Ne pas ouvrir	Identification du candidat (logo, cachet)
Dossier de candidature	
Appel d'offres ouvert N° 18BU002	
Marché de Fourniture de Pommes	

Le dossier de candidature sera soit adressé par voie postale (recommandé avec accusé de réception) soit acheminé et remis en main propre (contre remise d'un récépissé).

Les offres devront parvenir avant le :

Mercredi 2 Mai 2018 à 12h00

(la date et l'heure prises en considération sont celles de réception et non celles d'envoi).

Section II**Objet du marché****1 – Description****1-1 Type de marché :**

Alimentaire

1-2 S'agit-il d'un marché à bons de commande ? Non Oui**1-3 S'agit-il d'un marché à tranches ?** Non Oui**1-4 S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ?** Non Oui**1-5 Description / objet du marché :**

Le présent marché a pour objet la fourniture de pommes issues d'un mode de production respectueux de l'environnement et destinées à réduire les impacts environnementaux de la consommation alimentaire. .

Le marché est composé de 4 lots géographiques :

- Lot 1 : Charente
- Lot 2 : Charente Maritime
- Lot 3 : Deux-Sèvres
- Lot 4 : Vienne

Le titulaire d'un lot s'engage à fournir les différents établissements pour l'ensemble des besoins et pour toute la durée du marché. Un produit accepté au marché devra pouvoir être fourni durant toute la durée du marché.

1-6 Les variantes sont-elles interdites ? : Non Oui**1-7 Lieu d'exécution du marché :**

Les différents sites rattachés au Crous de Poitiers sont :

- Angoulême
- La Rochelle
- Niort
- Poitiers - Chasseneuil du Poitou – Futuroscope – Châtelleraut
-

Les lieux de livraison exacts sont définis en annexe 1 du Cahier des Clauses Particulières.

1-8 Nomenclature communautaire pertinente (CPV) :

03222321-9 – Pommes

1-9 Dérogation à l'obligation d'utiliser des spécifications européennes : Non Oui**2 – Détail des prestations :****2.1 – Documents contractuels régissant le présent marché**

- Les documents constitutifs du marché sont les suivants, par ordre de priorité décroissante : l'offre de prix de l'attributaire ;
- Le présent Document de consultation, dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi ;
- Le Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures et de services approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 ;
- Les normes et directives de l'Union Européenne.

2.2 – Définition de la fourniture

- Les fruits devront, à la date de leur livraison, être conformes aux normes suivantes :
- aux lois, décrets et arrêtés tels que répertoriés dans les brochures 1346-1 et 1346-2 « fruits et légumes » de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
 - aux textes communautaires définissant des normes CEE,
 - à la décision n° V1-77 du GPEM/DA et aux décisions du Groupe d'étude des marchés de restauration collective et de nutrition (GEMRCN) ;
 - au Guide de l'achat public de fruits, légumes et pommes de terre à l'état frais – GEMRCN – Avril 2012 ;
 - aux normes homologuées AFNOR.

Les fruits livrés devront obligatoirement appartenir à la catégorie I chaque fois que cela est possible, sinon, il sera choisi une catégorie II ou « extra ». Ils devront répondre aux caractéristiques minimales, et devront donc être entiers, sains, d'aspect frais, propres, dépourvus d'odeur, saveur ou humidité anormale, suffisamment développés.

En cas d'impossibilité à fournir un produit inscrit au marché, le titulaire se verra dans l'obligation de fournir au même prix des produits similaires, de qualité égale ou supérieure, et d'en informer les différents services d'approvisionnement des restaurants.

3 – Evaluation des lots :

Le marché est passé sans minimum ni maximum. A titre indicatif, la consommation estimée pour une année est définie comme suit :

- Lot 1 - Charente : 2 000 € HT
- Lot 2 - Charente Maritime : 3 000 € HT
- Lot 3 - Deux_Sèvres : 1 500 € HT
- Lot 4 - Vienne : 18 000 € HT

Soit un montant total de 24 500 € HT pour l'ensemble des lots et pour une année. Cette estimation constitue une indication et n'est absolument pas contractuelle.

Chaque semestre, le candidat devra adresser au Service des Affaires Budgétaires, Contrôle de Gestion et Marchés un état des articles achetés par les différents établissements du Crous de Poitiers.

2 – Durée du marché :

Le marché est prévu pour une durée ferme de 12 mois à compter de la date de notification. Le marché pourra être reconduit une seule fois aux conditions du marché pour une durée de 12 mois soit pour une durée totale de 2 ans au maximum.

La non reconduction du marché sera adressée au fournisseur 2 mois avant la fin de la première année.

Les commandes pourront être adressées au fournisseur jusqu'au dernier jour du marché.

Section III

Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

1 – Conditions relatives au marché

1-1 Cautions et garanties exigées :

Sans objet

1-2 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables :

Le règlement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique, par virement administratif.

1-3 Proposition de prix

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : **l'euro**. Les propositions de prix seront libellées en **euro**.

1-4 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché :

Voir document administratif DC1 joint.

3 – Conditions de participation

2-1 Renseignements concernant la situation propre du fournisseur, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés à l'article 45 du code des marchés publics et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise :

Se reporter à la section V.

2-2 Statut juridique et capacité professionnelle – références requises :

Se reporter à la section V.

2-3 Capacité économique et financière – références requises :

Se reporter à la section V.

2-4 Capacité technique – références requises :

Se reporter à la section V.

Section IV

Procédure

1 – Type de procédure :

Marché à Procédure adaptée selon les articles 27 et 28 du code des marchés publics.

2 – Critères d'attribution :

Les offres des différents candidats seront notées sur 10 points en fonction des critères suivants pondérés selon le coefficient indiqué entre parenthèses :

1. Valeur technique et qualité des produits (3) ;
2. Prix (3) ;
3. Offre de livraison (2) ;
4. Respect de l'environnement (2)

Critère 1 : La valeur technique comprend :

- une estimation de la qualité des produits commercialisés, sur la base des renseignements fournis par les candidats (catégorie, fiches techniques, origine, fraîcheur, certifications, éco-responsabilité) ;
- le caractère de « circuit court » de la vie du produit, entre sa production, sa récolte et sa commercialisation jusqu'au CROUS ;
- éventail des espèces commercialisées, et la possibilité de fournir des articles relevant de la catégorie 2, à coûts réduits.

Critère 2 : Le critère du prix comprend :

- comparaison des tarifs des produits joints à l'offre, pour les deux espèces les moins chères ;
- estimatif des autres espèces offertes.

Critère 3 : Le critère des conditions de livraison et logistique comprend :

- Livraison en propre ou par transporteur ;
- Absence de franco et / ou de minimum de commande ;
- Respect des conditions de livraison (cf. annexe 1) ;
- Cadence des livraisons.

Critère 4 : Respect de l'environnement sera évalué à partir des éléments fournis :

- Organisation des déplacements des véhicules de livraison (kilométrage, type de véhicule, âge du véhicule . . .)
- Gestion des déchets
- Choix des contenants
- Mode de production

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de déclarer le marché infructueux.

3 – Prix

Les prix sont unitaires, fermes pour toute la première année du marché.

Ils sont révisibles annuellement, en fonction de l'évolution du prix moyen au kg à Rungis du produit suivant :

pomme golden colo. 1-2 cat. 1 201-270 gr. origine France plateau 1 rang

et selon la formule suivante :

$$P = P_0 (G_n/G_0]$$

Dans laquelle :

P = nouveau tarif applicable

P0 = tarif initial

Gn = prix de la pomme golden à Rungis à date anniversaire

G0 = prix de la pomme golden à Rungis à la date initiale du marché

Il appartient au titulaire du marché de faire connaître au CROUS de Poitiers sa demande de révision des prix, par tout moyen écrit, dans le mois précédant la date anniversaire de notification du marché.

4 – Renseignements d'ordre administratif

4-1 Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :

Date limite d'obtention : **Judi 26 Avril 2018 à 12 heures**

Aucun cautionnement, aucun paiement n'est demandé.

4-2 Date limite de réception des offres :

Mercredi 2 Mai 2018 - Heure : 12H00

4-3 Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

4-4 Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Jusqu'au 1^{er} Septembre 2018, soit **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

Section V

Autres renseignements

1 – Contenu du dossier de consultation (*Liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public*) :

- Règlement de consultation
 - Annexe 1 : Liste des lieux de livraison
 - Annexe 2 : Offre de prix
 - Annexe 3 : Offre de livraison
 -
- Acte d'engagement (formulaire ATTRI 1)
- Divers imprimés administratifs (formulaires DC1 et DC2)

2 – Modalités de remise des offres

Le candidat communiquera son offre au sein d'une enveloppe unique conforme aux recommandations mentionnées en section I contenant les documents suivants :

➤ **Concernant la candidature :**

- lettre de candidature (imprimé DC1),
- la déclaration du candidat (imprimé DC2),
- tout document susceptible de renseigner sur la qualification du candidat à honorer ses engagements, notamment les habilitations, certificats, références connues, etc...

➤ **Concernant l'offre :**

- l'acte d'engagement (formulaire ATTRI 1), dûment complété pour la partie relative au candidat, comportant en outre le cachet du candidat et la signature de son représentant.
- l'annexe 2 du CCP. L'offre de prix doit obligatoirement être complétée sur le document fourni et devra être transmise par voie papier ainsi que sous format électronique (clé USB). La version papier devra impérativement comporter le cachet de l'entreprise candidate, la date et la signature du responsable. Les prix unitaires devront obligatoirement apparaître en hors TVA et TTC. Aucune autre taxe ne pourra être prise en compte.
- un catalogue des produits susceptibles d'être commandés chez le fournisseur, accompagné d'un tarif public, et le cas échéant d'un document informant du pourcentage de remise effectué sur ce prix public ;
- l'annexe 3 du CCP. L'offre de livraison devra être complétée sur le document fourni et comporter le cachet de l'entreprise candidate, la date et la signature du responsable.
- un document informant des conditions de livraison, du cadencement, du franco de port ou des frais de port éventuels, document signé et comportant le cachet de la société ;

- Les offres alternatives (variante, variante éco-responsable ou bio ...) seront remplies dans les mêmes conditions que l'offre de base.
- Tous les documents destinés à faire part des particularités relatives à l'offre, à la livraison, aux produits issus de l'agriculture biologique, produits éco-responsables, produits à caractère équitables, produits locaux : certificats, éco-labels, livraison, emballages ...
- un document général comportant le cachet de l'entreprise candidate, daté et signé par le responsable, indiquant les éléments suivants :
 - les coordonnées d'un contact permanent d'une personne avec adresse postale, numéro de téléphone, adresse courriel ;
 - les heures d'ouverture du service ;
 - tout autre élément nécessaire à la bonne compréhension de l'offre ;
- un relevé d'identité bancaire (et autant que nécessaire en cas de groupement conjoint ou solidaire).

Les offres non conformes aux dispositions précitées ne seront pas retenues.

3 – Application de l'article 54 du code des marchés publics : Non Oui

4 – Procédure de recours

Instance chargée des voies de recours :

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers
Tribunal Administratif de Poitiers,
Hôtel Gilbert
15, rue de Blossac
BP 541
86021 – Poitiers Cedex
☎ : 05 49 60 79 19
📠 : 05 49 60 68 09
✉ : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

5 – Renseignements complémentaires

Véronique LAMBERT
CROUS de Poitiers
☎ 05 49 60 88 29
📠 05 49 41 06 58
@ marches@crous-poitiers.fr